

**BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT**

**PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

**INTEGRAAL VERSLAG VAN DE INTERPELLATIES EN DE VRAGEN**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL DES INTERPELLATIONS ET  
DES QUESTIONS**

**COMMISSIE VOOR HET LEEFMILIEU EN DE ENERGIE**

**BELAST MET HET NATUURBEHOUD, HET WATERBELEID  
EN DE OPENBARE NETHEID**

**COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE**

**CHARGÉE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE, DE LA POLITIQUE DE L'EAU  
ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE**

**VERGADERING VAN DINSDAG 5 FEBRUARI 2019**

**RÉUNION DU MARDI 5 FÉVRIER 2019**

**VOORLOPIG VERSLAG**

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.  
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

**COMPTE RENDU PROVISOIRE**

Non encore approuvé par les orateurs.  
Ne pas citer sans mentionner la source.

**Présidence : M. Eric Bott, doyen d'âge.**

[105]

**INTERPELLATION DE MME SIMONE SUSSKIND**

**À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉE DU LOGEMENT, DE LA QUALITÉ DE VIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE,**

**concernant "le phasing out du chauffage à mazout".**

[107]

**Mme Simone Susskind (PS).**- Comme vous le savez, mon groupe et moi-même sommes particulièrement attentifs aux questions liées à la qualité de l'air.

Les chiffres de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) montrent que neuf personnes sur dix respirent un air contenant des niveaux élevés de polluants. Les dernières estimations révèlent que sept millions de personnes meurent chaque année à cause de la pollution de l'air ambiant (à l'extérieur) et de la pollution de l'air à l'intérieur des habitations. C'est un chiffre préoccupant.

Le transport routier, en particulier les émissions des véhicules diesel, est régulièrement désigné comme une source de pollution importante nuisible à la qualité de l'air. Nous évoquons fréquemment cette question au sein de cette commission.

Toutefois, le chauffage des bâtiments est responsable d'environ 58% des émissions polluantes, et la vétusté du bâti est responsable de 77% de la consommation totale d'énergie de la Région. À cet égard, bien que le gaz et le mazout soient deux combustibles fossiles, il est établi qu'à production d'énergie égale, ou quasiment, le chauffage au mazout induit des pollutions plus importantes que le chauffage au gaz. Il produit plus de dioxyde de carbone, plus de dioxyde de soufre, plus d'oxyde d'azote et bien plus de particules fines en black carbon.

On connaît l'incidence de ces pollutions sur l'environnement et la santé. L'inhalation de particules fines et de dioxyde de soufre attaque principalement le système respiratoire, mais peut aussi provoquer des irritations et des inflammations, notamment gastriques. Les émissions de dioxyde de soufre sont également à l'origine de la formation de brouillards toxiques, comme le smog, ou, combinées avec de l'oxyde d'azote, de pluies acides. De plus, il est reconnu que l'oxyde d'azote intervient dans le processus de formation de l'ozone, gaz à effet de serre aux effets délétères pour la santé.

Lors de précédents échanges, interpellée par ma collègue Véronique Jamouille, vous nous appreniez qu'en 2015, selon les estimations de Bruxelles Environnement, la part de logements chauffés au mazout dans la Région s'élevait à 23%, soit 126.116 unités, dont 22% de maisons individuelles pour 78% d'appartements via des chaufferies collectives.

[109]

Parallèlement, vous nous rappelez qu'environ 33% des surfaces de bureaux sont chauffées au mazout, ce qui représente 4.231.000m<sup>2</sup> de bureaux.

Nous avons également noté qu'il n'y avait pas, jusqu'ici, d'incitant spécifique destiné à favoriser le passage d'un système de chauffage au mazout vers un système au gaz. Ce dernier est, d'une part, moins polluant en termes de rejet à proprement parler, et d'autre part, moins polluant dans les émissions liées au transport, que l'acheminement du mazout par voie terrestre. Par ailleurs, vous relevez que ce changement était moins guidé par les incitations financières existantes que par la nécessité de remplacer sa chaudière arrivée en fin de vie.

Au vu de l'urgence climatique et des accords de Paris, le gouvernement a validé le volet bruxellois du Plan national énergie-climat (PNEC) 2030, reprenant notamment l'objectif de phasing out, ou la sortie progressive du mazout à Bruxelles.

Concrètement, il s'agirait d'inscrire dans la législation l'interdiction de l'installation d'appareils de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire fonctionnant au mazout dès 2025, ainsi que d'octroyer, dès 2021, une prime spécifique pour le remplacement d'une installation de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire au mazout par une autre technique plus performante, comme la pompe à chaleur, la chaudière à condensation au gaz naturel ou autres.

En marge de la COP24 à Katowice, nous avons appris, par voie de presse, l'intention du gouvernement bruxellois de mettre en place une nouvelle prime énergie et d'augmenter l'enveloppe budgétaire consacrée aux primes énergie, passant de 15 à 18 millions d'euros.

Comme vous le savez, mon groupe et moi-même sommes favorables à la sortie progressive et programmée du chauffage au mazout, afin d'améliorer substantiellement la qualité de l'air à Bruxelles, et ce sans que cela ait un impact financier pour les ménages.

[111]

En outre, nous soulignons que l'orientation des investissements offre également une opportunité d'agir sur la réduction des frais énergétiques incompressibles des familles et ménages les plus modestes.

Pouvez-vous préciser les conditions d'octroi de la nouvelle prime introduite au 1er janvier 2019 ? Quelle part de ces budgets supplémentaires sera-t-elle allouée à la sortie progressive du chauffage au mazout ?

Avez-vous prévu des politiques ou des aides spécifiques pour les chaufferies collectives et de copropriétés ? Avez-vous prévu des politiques ou des aides spécifiques pour les chaufferies de bâtiments publics, tels que les sociétés immobilières de service public (SISP), les écoles ou les centres sportifs ?

Quel est le montant de l'intervention prévue pour ces différentes chaufferies ? Des campagnes d'information spécifiques sont-elles prévues à l'attention des régies foncières et des gestionnaires de bâtiments collectifs, publics et privés ?

Quels sont les objectifs du gouvernement en matière de conversion ?

[113]

**Mme Céline Fremault, ministre.**- Pour atteindre les objectifs environnementaux et climatiques, le pacte énergétique - qui ambitionne la sortie des combustibles fossiles d'ici 2050, et qui a été adopté par les

---

gouvernements bruxellois et wallon en décembre 2017 - prévoit d'arrêter la commercialisation des chaudières à mazout en 2035.

Au vu de l'urgence climatique et des préoccupations liées à la qualité de l'air, nous avons estimé qu'il fallait accélérer ce mouvement à Bruxelles. Le gouvernement bruxellois a ainsi décidé, le 12 juin dernier, la sortie progressive du mazout, en interdisant l'installation de chaudières au mazout à partir de 2025.

Lorsqu'on considère que la durée de vie des chaudières au mazout peut atteindre 20 à 25 ans, on réalise facilement que les dernières installations existantes devraient cesser de fonctionner aux alentours de 2045-2050.

Pour aider les Bruxellois à préparer cette sortie, il a été décidé qu'une nouvelle prime serait à disposition à partir de 2021, pour soutenir les personnes qui souhaitent d'ores et déjà anticiper cette interdiction et remplacer ce système de chauffage par un système moins polluant. L'aide prendra fin avec l'entrée en vigueur de l'interdiction réglementaire, puisqu'à partir de 2025, il faudra obligatoirement choisir une autre technologie lors du remplacement de sa chaudière au mazout.

Dans l'intervalle, les primes énergie incitent déjà fortement les Bruxellois qui le souhaitent à s'équiper de systèmes de chauffage performants sur le plan énergétique et environnemental.

La prime "chauffage au gaz" a été valorisée cette année. Celle-ci varie entre 700 à 1.200 euros, selon la catégorie à laquelle vous appartenez. Une aide allant de 4.250 à 4.750 euros peut être octroyée en cas d'installation d'une pompe à chaleur, et une prime de 2.500 à 3.500 pour l'acquisition d'un chauffe-eau solaire.

La nouvelle prime introduite au 1er janvier 2019, à laquelle vous faites référence, est une prime pour le contrôle périodique d'une installation au gaz. Elle ne s'inscrit pas dans le cadre de la sortie progressive du chauffage à mazout, mais dans celui de la conversion du gaz pauvre au gaz riche de la Région bruxelloise, qui aura lieu entre 2020 et 2023.

[115]

Tout citoyen peut combiner la vérification de la compatibilité au gaz riche de son installation au gaz avec un contrôle périodique. Pour soutenir cette démarche auprès de ménages ayant des revenus faibles, une prime de 100 euros est disponible pour la réalisation du contrôle de deux installations au gaz de types différents.

Pour y être éligible, le demandeur de prime doit apporter la preuve de son appartenance à la catégorie C telle que décrite dans les conditions générales de l'octroi des primes 2019. Les conditions d'octroi de la nouvelle prime prévue par le gouvernement pour l'abandon progressif du mazout seront à définir en 2020, pour une application dès 2021.

Cette année, l'enveloppe budgétaire consacrée aux primes sera de 18 millions d'euros. Comme indiqué, ce budget ne comprend pas la prime de 2019. Par contre, sans lien direct avec l'abandon du mazout, elle cadre des actions en matière d'efficacité énergétique. Le gouvernement a décidé, à la fin de l'année 2018, d'augmenter le montant des primes à l'installation d'une chaudière à condensation au gaz. On peut penser que cette augmentation incitera davantage au choix d'une installation performante au gaz lors du remplacement d'une chaudière au mazout.

Les chaudières collectives des copropriétés sont directement concernées par l'augmentation de la prime pour les chaudières à condensation au gaz. En effet, une copropriété, dont la forme juridique reprise dans la Banque-carrefour des entreprises est une association de copropriétaires, a automatiquement accès à la catégorie C pour les primes, et donc aux montants les plus avantageux.

Dans cette catégorie, la prime pour une chaudière s'élève en 2019 à 1.200 euros par installation jusqu'à 40 kilowatts, puis à 5 euros par kilowatt supplémentaire. À ce montant s'ajoute un bonus pour le tubage de la cheminée, de 70 euros par mètre, avec un maximum de dix mètres.

Les sociétés immobilières de service public (SISP), les agences immobilières sociales (AIS), le Fonds du logement et les collectivités, c'est-à-dire les établissements scolaires, les crèches et les complexes sportifs, ont accès à la catégorie C, à l'instar des copropriétés. Cela leur permet d'envisager à des montants plus importants pour leurs nouvelles installations.

[117]

Les bâtiments publics bruxellois peuvent bénéficier du programme NRClick, un projet de 7 millions d'euros s'étalant sur la période 2017-2020, qui vise, en offrant des services combinant analyse et intervention, la réduction de la consommation énergétique des bâtiments. Ce programme vise une économie de 5% sur la consommation d'électricité des pouvoirs publics bénéficiaires, soit environ 6GWh, et de 15% sur la consommation de combustibles des pouvoirs publics, soit environ 63GWh, entre 2017 et 2020.

Pour atteindre ces objectifs, différents moyens sont mis en œuvre, déclinés en trois piliers : comptabilité énergétique, mise en place d'une centrale de marchés et aide à la réalisation des travaux en matière d'efficacité. Sibelga aide les pouvoirs publics à identifier les opportunités d'action dans ces trois domaines et les accompagne dans la réalisation des travaux. Ce sont toutefois les pouvoirs publics bénéficiaires qui restent maîtres de la décision d'effectuer ces travaux et responsables de leur financement.

En ce qui concerne les primes, une information spécifique a été diffusée à destination des publics concernés à mesure que ceux-ci accédaient à la catégorie C, c'est-à-dire la plus favorable. Cette information a pris la forme de courriers et de mails d'information directe de la part de Bruxelles Environnement, voire de mon cabinet. La mise en place du programme NRClick sert également de canal d'information à destination des collectivités publiques. De manière générale, chacune de ces nouveautés a fait l'objet, l'année de sa mise en place, d'une communication au public concerné assortie d'un rappel l'année suivante.

En matière de changement et de planification des investissements, étapes nécessaires, la qualité de l'information concernant les mesures à venir et les outils de soutien est essentielle. J'y suis particulièrement attentive, et ce dans tous les domaines. La problématique du chauffage et de l'isolation n'y fait évidemment pas exception.

Mme Susskind, ma réponse étant assez complexe, je vais vous en transmettre le texte, afin que vous puissiez le lire tranquillement.

[119]

**Mme Simone Susskind (PS).**- Je vous remercie de nous communiquer les documents utiles. Je m'interrogeais, avant que vous n'en parliez, sur la question de la communication au public, qui est fondamentale. Pour changer les habitudes et entamer les réformes nécessaires, il faut en effet communiquer.

Par ailleurs, avez-vous envisagé une communication audiovisuelle (télévision, radio...) ?

**Mme Céline Fremault, ministre.**- La campagne coupole climat aborde le système des primes. Elle est diffusée à la radio et à la télévision chaque année.

Certes, le système reste complexe, même s'il a été fortement simplifié. Nous devons nous adresser à l'ensemble des publics et faire connaître toutes nos mesures. Nous avons déjà édité énormément de brochures, sans oublier le centre d'appel de Bruxelles Environnement qui fournit des informations.

Les communes constituent aussi des relais importants. Nous avons noué des contacts avec tous les échevins et bourgmestres dès que les systèmes ont été changés. Nous avons notamment écrit aux clubs sportifs. Bref, des efforts considérables ont été déployés sur le plan de la communication. Cela étant dit, si vous interrogez un citoyen lambda dans la rue, je ne suis pas sûre qu'il soit parfaitement informé.

- *L'incident est clos.*

[125]

## **INTERPELLATION DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN**

**À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉE DU LOGEMENT, DE LA QUALITÉ DE VIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE,**

**concernant "la préservation de l'espace rural de Neerpede à Anderlecht".**

[127]

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- Avec plus de 350 hectares, le quartier de Neerpede (Vogelzangbeek) constitue le plus grand espace rural subsistant en Région bruxelloise. Ce n'est que depuis quelques années que bon nombre d'intervenants s'accordent à reconnaître à cet endroit un caractère exceptionnel qu'il convient de préserver.

Sur le terrain, le site de Neerpede présente un relief façonné par la présence de cours d'eau et de zones humides, ainsi que par un paysage influencé par l'activité, toujours vivante, des maraîchers et agriculteurs.

Ce quartier constitue un patrimoine biologique, paysager et culturel unique à Bruxelles. Vu les zones parfois fortement habitées qui jouxtent ce territoire, Neerpede offre aussi un potentiel non négligeable de sensibilisation de nos concitoyens aux défis environnementaux et aux enjeux du développement durable.

Les spécialistes qui parcourent les chemins, vallons et prairies de Neerpede relèvent également la présence de beaucoup d'animaux, dont de multiples espèces d'oiseaux en nombre remarquable au regard de la faune que l'on peut observer ailleurs en Région bruxelloise. Ainsi, le site de Neerpede est un endroit où nos concitoyens peuvent prendre conscience des bienfaits du maintien et de la protection des espaces verts dans la ville.

Au-delà de ses qualités intrinsèques, Neerpede est un quartier plus que jamais imbriqué dans notre ville-région et limitrophe de la périphérie flamande. L'étalement urbain étant de mise, Neerpede n'échappe pas à l'intensification d'une certaine pression sur son territoire et ses alentours, pression qu'il ne nous est pas permis d'ignorer.

Dès lors, dès 2008, les autorités communales ont souhaité réunir divers acteurs dans le cadre d'une table ronde sur les enjeux de la préservation de Neerpede. À cette occasion, la présence d'une représentante du gouvernement de l'époque témoignait de l'amorce d'une prise de conscience pleine et entière, par tous les intervenants, des enjeux liés à ce quartier.

[129]

Depuis, une première partie du chemin a été accomplie, notamment par le biais de l'attribution de moyens du Fonds européen de développement régional (Feder) au projet BoerenBruxselPaysans piloté par Bruxelles Environnement. Ce projet, qui vise à augmenter la production et la transformation alimentaires locales selon des modes de production écologique à destination des consommateurs bruxellois, s'inscrit dans le cadre de la stratégie Good Food portée par la Région depuis 2016. En complément, le déploiement des activités de l'asbl Maison verte et bleue, en collaboration avec la commune d'Anderlecht, encourage la préservation de la vocation rurale de Neerpede et la sensibilisation du public aux enjeux précités.

D'autres projets sont en cours. Ils impliquent souvent des partenariats entre les autorités régionales et communales et diverses associations. Des réflexions transrégionales sont également menées au travers du plan interrégional pour Neerpede-Vlezenbeek-Sint-Anna-Pede. Bref, les projets fourmillent et de nombreux citoyens s'activent à les rendre concrets. La dynamique est incontestablement en marche, ce dont je me félicite grandement.

Cependant, la délicate question de la préservation du quartier dans ses multiples dimensions, au travers d'un processus plus réglementaire qui nous donnerait l'assurance de pouvoir travailler sereinement à son avenir, demeure sur la table. L'idée est de reconnaître, au travers d'un statut, le caractère exceptionnel du site, mais aussi de le protéger des pressions immobilières, tout en encourageant le développement d'activités compatibles avec ses qualités naturelles, sociales, rurales, éducatives, etc.

Mme la ministre, je sais que vous êtes acquise à l'idée qu'il faut protéger Neerpede en ce sens. Je sais aussi que vous avez sollicité vos services afin d'agir aussi vite que possible. Il nous reste, en effet, peu de temps d'ici la fin de la législature pour engranger des décisions concrètes à cet égard.

[131]

Je rappelle que la dynamique a été lancée dès 2008 lors de cette table ronde, que j'avais eu l'honneur de présider. L'heure est donc largement venue pour nous de dresser ensemble le bilan du chemin parcouru en vue de cette reconnaissance, mais surtout de tracer les priorités opérationnelles pour les mois à venir.

Pourriez-vous dès lors nous éclairer, au nom du gouvernement, quant aux avancées de ce dossier d'octroi d'un statut singulier pour tout ou partie de Neerpede ? Il avait été évoqué à une certaine époque de travailler notamment sur la base de l'ordonnance nature, en évaluant les parties du site qui pourraient bénéficier d'un statut de réserve naturelle. Où en est-on à ce propos ? Quand les décisions seront-elles prises ?

Il était aussi question, toujours sur la base de l'ordonnance nature, d'octroyer au site un statut de biotope urbain ? Qu'en est-il ? Par ailleurs, sur la base du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat), il était envisagé de préparer un schéma directeur pour le site. Où en est l'évolution de ce dossier ?

Enfin, un plan opérationnel Neerpede est en cours et un bureau d'études a été mandaté par Bruxelles Environnement. Quels pourraient être les effets de ce plan - par essence, opérationnel - dans le dossier de la définition d'un statut de protection de la zone ? Un complément de mission au bureau d'études désigné n'est-il pas nécessaire pour œuvrer en ce sens dans les délais les plus rapides possibles ?

[133]

**Mme Céline Fremault, ministre.**- Comme vous le soulignez dans votre intervention, ce site bénéficie de nombreux atouts.

Concernant le plan opérationnel Neerpede, son élaboration est en bonne voie et se clôturera prochainement, vers la mi-2019. Comme vous le savez sans doute, la commune d'Anderlecht est associée à l'élaboration de ce plan.

Ce dernier se développe à deux niveaux. Le premier, de nature plus stratégique, se matérialise à travers un plan directeur qui élabore une vision pour l'aménagement du site. Ce plan se compose d'un inventaire, définit des objectifs et amorce des plans d'action. Le deuxième niveau, plus opérationnel, découle du premier et se matérialise à travers différents plans d'action visant à procéder à des réalisations concrètes à court (moins de cinq ans) ou moyen terme (moins de dix ans) et/ou à effectuer le travail préparatoire politique nécessaire à cet effet.

Dans un souci de cohérence, les actions prévues s'inscrivent dans le cadre de la politique du maillage vert de la Région bruxelloise. Parallèlement, le Plan régional nature, le plan communal de développement de la nature, la stratégie Good Food et le projet BoerenBruxselPaysans, financé par le Fonds européen de développement régional (Feder) et coordonné par Bruxelles Environnement, constituent des cadres de mise à l'épreuve et des occasions concrètes.

Le plan opérationnel Neerpede vise donc à atteindre les objectifs essentiels du plan directeur, à savoir le renforcement et la protection des grandes structures paysagères, le développement des maillages vert et bleu en tant qu'infrastructures écologiques principales, la création d'un lien entre la production alimentaire, le paysage, la nature et l'environnement urbain, la mise en œuvre d'un désenclavement approprié et l'élaboration d'outils visant à concrétiser le développement et l'application du plan directeur.

Le plan opérationnel est axé sur des réalisations de terrain au sein desquelles interagissent souvent plusieurs fonctions de l'espace ouvert : paysage, nature, eau, loisirs, mobilité douce et agriculture. Il vise en outre le développement d'outils pour assurer l'avenir de l'espace ouvert de Neerpede, ainsi que l'élaboration active de stratégies, de plans, d'expertise et d'outils pour une meilleure protection du site.

Enfin, le plan comporte une mission distincte pour la protection durable de Neerpede : "surveillance et protection durable de Neerpede". Elle comprend la définition d'outils pour mieux guider l'évolution future du site, tant au niveau de la qualité paysagère que des valeurs écologiques et des activités récréatives ou agraires.

[135]

À cet égard, Bruxelles Environnement poursuit son analyse des possibilités existantes, offertes par l'ordonnance nature, pour donner un statut de protection stable au site de Neerpede.

Il importe de préciser qu'en Région de Bruxelles-Capitale, il n'est pas possible d'en faire une zone Natura 2000, du fait que l'identification en tant que site d'intérêt communautaire nécessite la présence de certains types d'habitats et d'espèces figurant en annexe des directives oiseaux et habitats, qui sont absentes ici.

Par contre, l'octroi du statut de réserve naturelle est une piste intéressante, mais qui ne peut pas s'appliquer à l'ensemble du territoire de Neerpede, vu ses diverses affectations et la réalité du terrain : usages agricoles intensifs, qualité biologique du milieu parfois médiocre, caractère privatif... Il est toutefois possible



d'identifier des noyaux de biodiversité qui mériteraient un statut de réserve naturelle, tels que le Vallon du Koeivijver, la Roselière de Neerpede ou l'extension du Vogelzangbeek. En effet, l'article 20, §2, de l'ordonnance nature prévoit que le gouvernement peut désigner comme réserve naturelle les sites dignes de protection, notamment les sites de haute valeur biologique.

C'est dans cette voie que je me suis engagée puisque, à mon initiative, le Vallon du Koeivijver et la Roselière de Neerpede ont tous deux été désignés comme réserves naturelles par le gouvernement.

En ce qui concerne l'octroi du statut de biotope urbain, l'article 66 de l'ordonnance nature le prévoit bien. Bruxelles Environnement a commandé un plan d'action dans le cadre du marché de mise à jour de la carte d'évaluation biologique. Ce marché vient de débiter, et Neerpede est une des zones prioritaires de cette mission. Vers la fin de l'année 2019, Bruxelles Environnement disposera de tous les éléments nécessaires, complétés par l'inventaire des éléments du paysage déjà réalisé dans le cadre du plan opérationnel Neerpede, pour évaluer la possibilité d'octroyer ce statut.

[137]

En ce qui concerne votre question sur la préparation d'un schéma directeur, cette option est exclue pour le moment. En effet, Neerpede ne se situant actuellement pas dans une zone stratégique d'intérêt régional, il ne peut pas faire l'objet d'un schéma directeur.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- Sur le terrain, les choses ont donc évolué. Je retiens la création de deux réserves naturelles que nous avons évoquée ensemble, ainsi que diverses initiatives, comme l'aide du Feder.

J'entends que toute une série de travaux seront envisagés fin 2019, ainsi que des pistes en vue d'aboutir à la définition de ce statut global. Le statut de réserve naturelle ne peut en effet convenir à l'ensemble du site sur le plan de la biodiversité, notamment.

La création de deux réserves suivies par d'autres constitue une réponse adéquate à des questions ciblées. La question du statut global avec ses qualités diverses intégrant d'autres fonctionnalités comme l'agriculture et les loisirs continue néanmoins à se poser. Le temps qui passe reste le point d'inquiétude qui subsiste à mes yeux. La conservation de l'ensemble ne peut pas être passée sous silence au regard d'initiatives plus importantes et ponctuelles qui participent à la conservation de l'ensemble. Si nous ne parvenons pas à dégager un statut globalisant pour la zone de Neerpede, les menaces pesant sur cette zone se maintiendront.

[139]

Ni vous, Mme la ministre, ni moi, ne sommes éternels. Les responsables qui seront élus dans quelques mois verront peut-être les choses d'un autre œil ou auront d'autres priorités. Je m'en inquiète un peu, d'autant qu'on nous indique d'éventuelles conclusions de ce dossier pour la fin de l'année 2019, c'est-à-dire au-delà de la fin de cette législature. Sur ce point, je reste un peu sur ma faim, même si je reconnais que vous avez été une ministre de l'Environnement réellement et concrètement engagée par rapport à ce dossier.

Nous peinons toutefois à aboutir par rapport à la question du statut. Je sais que ce n'est pas simple, parce que l'ordonnance nature ne dispose malheureusement pas des outils les plus adéquats. J'insiste toutefois : si nous voulons garantir la pérennité de Neerpede dans son ensemble, nous devons trouver une réponse adéquate à cette question lancinante.

[141]

**Mme Céline Fremault, ministre.**- Je vous ai expliqué tout ce qu'il était possible et impossible de faire. Une zone Natura 2000 n'est pas envisageable, et l'octroi du statut de réserve naturelle n'est pas possible pour la totalité du site, mais bien pour des noyaux de biodiversité comme des vallons et la Roselière. Ces endroits ont d'ailleurs été récemment désignés comme tels par le gouvernement bruxellois.

Reste l'octroi du statut de biotope urbain. C'est dans ce cadre que le marché a débuté aujourd'hui. Nous disposerons donc de tous les éléments pour octroyer ce statut.

Je ne suis pas en mesure de changer la configuration du site de Neerpede. Vous connaissez très bien le dossier et vous savez donc que l'endroit est complexe par définition. Vous avez d'ailleurs dit vous-même que le site présentait des fonctionnalités très différentes et qu'il ne s'agissait pas d'un bloc homogène permettant une approche globale. Si c'était le cas, cela faciliterait le travail de mon administration. Étant donné la présence de différentes fonctions sur le site, différentes législations y sont forcément en vigueur.

Nous avons avancé le plus loin possible en procédant par strates. Le statut de biotope urbain viendra par la suite, mais ne sera pas octroyé d'un claquement de doigts. Le dossier doit être soumis à Bruxelles Environnement.

Personnellement, je ne souhaite que le meilleur pour Neerpede, et j'ai été attentive au sort de cette zone depuis le début de la législature.

[143]

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- Le travail effectué au cours des dernières années va dans la bonne direction. Néanmoins, nous avons probablement manqué une occasion durant la précédente législature, en mettant de côté la proposition - que j'avais portée au nom de mon groupe - d'envisager un outil comme celui de parc naturel régional. C'était l'occasion d'adopter un outil mieux adapté à la réalité diverse de la vallée de Neerpede.

Nous ne pouvons, certes, pas revenir en arrière et pleurer sur le lait répandu, mais j'espère néanmoins que vous parviendrez à motiver vos équipes à avancer sur ce dossier et à franchir de nouvelles étapes d'ici la fin de la législature.

*- L'incident est clos.*

[147]

## **INTERPELLATION DE M. EMMANUEL DE BOCK**

**À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉE DU LOGEMENT, DE LA QUALITÉ DE VIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE,**

**concernant "la nécessaire transparence sur le vote des directives européennes en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables".**

[149]

**M. le président.**- À la demande de l'auteur, et avec l'accord de la ministre, l'interpellation est reportée à une prochaine réunion.

[151]

## QUESTION ORALE DE MME EVELYNE HUYTEBROECK

**À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉE DU LOGEMENT, DE LA QUALITÉ DE VIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE,**

**concernant "l'évaluation du Plan Nature 2016-2020".**

[153]

**Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).**- Le premier Plan régional nature a été adopté en avril 2016, en application de l'article 8 de l'ordonnance de 2012 relative à la conservation de la nature.

À l'occasion de la rédaction et de la publication de ce plan, le gouvernement bruxellois s'est engagé à réaliser une évaluation à mi-parcours, complémentairement à l'évaluation de fin de cycle. Une très bonne initiative, étant donné l'ampleur du travail.

En juillet dernier, vous répondiez à mon collègue Arnaud Pinxteren que l'évaluation était prévue pour la fin de l'année 2018. Je me permets donc de revenir vers vous au sujet de cette évaluation. Chaque jour, l'actualité nous rappelle l'importance de la nature en ville, du respect de la biodiversité et de la protection de notre environnement.

Pouvons-nous connaître les résultats de l'évaluation de la mise en œuvre du plan ? À quel stade de réalisation se trouve-t-il ?

Quelles sont les prescriptions ou actions modifiées au regard des éventuels effets négatifs pointés par le rapport d'incidences sur l'environnement ? Pouvez-vous nous les détailler ?

Des mesures ont-elles été abandonnées ou modifiées ? Dans l'affirmative, lesquelles et comment ? Quelles sont les éventuelles urgences pointées ?

Une note de synthèse rédigée par Bruxelles Environnement à l'intention du gouvernement étant prévue, envisagez-vous une information au parlement ?

[155]

**Mme Céline Fremault, ministre.**- Votre question me permet de faire le point sur un axe important de mon action en matière de protection de la nature, qui fait effectivement écho à l'interpellation de M. Van Goidsenhoven.

Le Plan régional nature, adopté en 2016, prévoit une évaluation à mi-parcours. L'équipe, qui compte cinq équivalents temps plein (ETP), a été mise en place en 2017. Avec son aide, je me suis attelée à la mise en œuvre d'actions prioritaires. Une première évaluation a eu lieu à la fin de l'année 2018.

Au-delà des premiers chiffres que je vais vous communiquer, soulignons qu'un événement de restitution réunissant toutes les parties prenantes - pouvoirs publics, associations, secteur privé - sera programmé en septembre 2019. Il permettra de faire le bilan des actions menées et de valider les priorités pour 2019, 2020 et au-delà.

J'ai instauré le principe d'une évaluation systématique à mi-parcours pour tous les plans déposés par les gouvernements ; c'est par exemple le cas pour la stratégie Good Food. Pour le Plan régional nature, voici les résultats de l'évaluation de 2018.

Le Plan régional nature prévoyait une hiérarchisation de la mise en œuvre des actions avec des actions réparties en priorités 1, 2 et 3 :

- 43 mesures sont en priorité 1, dont 29 sont en cours et six sont finalisées ;
- 48 mesures sont en priorité 2, dont 25 sont en cours ;
- 35 mesures sont en priorité 3, dont seize sont en cours et deux sont finalisées.

Nous sommes assez logiquement plus avancés dans la mise en œuvre des mesures de priorité 1. Si vous le désirez, je ferai parvenir aux services du parlement le détail des différentes actions des trois priorités, ainsi que de leur état d'avancement.

Pour vous donner une synthèse globale, je me suis concentrée sur deux enjeux importants.

[157]

Le premier tient au fait que le Plan nature est un document d'orientation et de planification datant de 2016, en exécution de l'ordonnance nature de 2012. Il s'agit donc d'outils récents qui doivent se superposer à des outils de planification et législatifs régionaux plus anciens. Ce constat résume à lui seul les priorités que j'ai fixées à travers ce plan, à savoir intégrer la nature dans ces outils urbanistiques et asseoir la notion de réseau écologique bruxellois en définissant des objectifs écologiques acceptables pour les autres planificateurs.

Dans un contexte urbain confronté à une pression humaine croissante, la nature ne peut plus être abordée isolément. Elle doit s'intégrer dans les enjeux régionaux de plus en plus complexes et apporter une réponse à un maximum d'entre eux (démographie, énergie, pollution, santé publique, reconnexion des habitants au vert). En d'autres termes, il s'agit de replacer au centre des préoccupations la notion de services écosystémiques et la capacité de la nature à répondre à un maximum de ces services.

Ce premier enjeu requiert également de nouer un maximum de partenariats avec les autres acteurs régionaux, dont le Port de Bruxelles, citydev.brussels, Bruxelles Mobilité, les acteurs communaux, sans oublier les partenariats transrégionaux, pour asseoir le réseau écologique au-delà des frontières de Bruxelles.

Le deuxième enjeu est lié à la couverture spatiale et à l'affectation des sols. Bruxelles est régulièrement citée comme une ville particulièrement verte, avec un chiffre de 50% de couverture en espaces verts. Parmi ce pourcentage, 20% sont des sites possédant un statut de protection actif, c'est-à-dire les sites Natura 2000 et les réserves naturelles.

Pour le reste, la majorité des espaces verts sont constitués des parcs régionaux et communaux classés au Plan régional d'affectation du sol (PRAS) comme espaces verts, des jardins et domaines privés, soit les jardins privés et abords des bâtiments (publics ou privés), et des friches.

Le Plan nature a donc concentré bon nombre de ses actions sur ces différentes surfaces en développant le référentiel de gestion écologique pour les gestionnaires de parcs, ainsi que la révision du coefficient de

---

biotope par surface en vue de maximiser la biodiversité sur les bâtiments et aux abords de ceux-ci. Ces nouveaux outils seront expliqués et illustrés lors de l'événement de septembre 2019.

Par ailleurs, afin de réduire au maximum les effets négatifs, notamment économiques, découlant de la mise en œuvre du Plan nature et identifiés par le rapport d'incidences, diverses précisions et réécritures d'actions ont été faites bien en amont de l'adoption du plan.

[159]

La déclaration environnementale du 14 avril 2016 reprend toutes ces modifications. Tous ces documents peuvent vous être transmis sur demande.

À ce stade de mise en œuvre du plan, aucune action n'a été modifiée ni abandonnée. Une évaluation permanente est menée par les cinq ETP engagés dans le cadre du Plan régional nature 2016.

[161]

**Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).**- J'examinerai les documents qui nous seront communiqués.

Je vous rejoins totalement à propos de l'intégration de la nature dans tous les outils d'aménagement et de la nécessité d'un traitement transversal de l'environnement et de la nature, qui dépasse les silos que nous ne connaissons que trop bien. C'est encore plus essentiel aujourd'hui qu'hier à Bruxelles.

Le souci de travailler avec tous les acteurs, en particulier avec les communes, est aussi fondamental. Nous le voyons tous les jours, principalement dans des parties de notre Région qui sont ou vont être fortement densifiées. Il y a, certes, des chancres urbains, mais une partie de nature est toujours présente, même quand elle est spontanée.

Dans toutes nos communes, nous savons combien il est difficile d'équilibrer le logement, les espaces verts et les espaces collectifs et de maintenir des espaces verts dans ces nouveaux projets immobiliers ou d'espaces collectifs. C'est l'un des plus grands défis. Nous savons combien on peut se confronter à des habitants qui, voyant des projets s'ériger près de chez eux, veulent maintenir des arbres ou des espaces naturels.

Pour ma part, je suis persuadée que l'on peut équilibrer les deux et intégrer encore plus de verdure dans ces projets.

Je vous soutiendrai donc totalement dans votre volonté de ne pas traiter isolément la nature et d'avoir vraiment un partenariat avec toutes les autres parties. J'insiste également sur la concertation avec les communes, que j'ai déjà évoquée.

[163]

- *L'incident est clos.*

*(Mme Evelyne Huytebroeck, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)*

[169]

**INTERPELLATION DE M. ERIC BOTT**

---

**À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉE DU LOGEMENT, DE LA QUALITÉ DE VIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE,**

**concernant "les résultats de la COP24 et les positions belges qui y ont été défendues".**

[171]

**INTERPELLATION JOINTE DE M. AHMED EL KHANNOUSS,**

**concernant "le bilan de la COP24".**

[173]

**M. Eric Bott (DéFI).**- La COP24 de Katowice s'est achevée le samedi 15 décembre 2018. Cette 24e édition de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques visait un double objectif : d'une part, faire aboutir les négociations sur les règles d'application de l'accord de Paris et, d'autre part, progresser sur la relèbe de l'ambition d'ici à 2020. Alors que cette conférence devait initialement se terminer le vendredi 14 décembre, la COP24 a finalement été prolongée de plus de 24 heures afin de permettre aux États parties de trouver un accord.

Toutefois, faute d'entente et d'ambition, l'accord finalement adopté semble, aux yeux de nombreux observateurs, bien minimaliste pour répondre aux défis climatiques. En effet, à la lecture du texte, force est de constater que plusieurs principes figurant dans l'accord de Paris ne pourront être atteints, tels que la maîtrise de l'élévation de la température moyenne de la planète entre 1,5°C et 2°C et la mise en œuvre de l'article 6 du même accord, qui permet aux pays les moins pollués de revendre leurs quotas d'émission de CO<sub>2</sub>. De fait, à l'issue de la COP24, le texte final vise à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète à 3°C et ne tranche pas la question de l'article 6 de l'accord de Paris.

L'attention des citoyens et des médias s'est focalisée, ces dernières semaines, sur la problématique du réchauffement climatique mondial. Pour mémoire, la marche pour le climat du 2 décembre 2018, qui a réuni plus de 70.000 citoyens dans les rues de Bruxelles, avait notamment pour objectif d'envoyer un signal fort aux décideurs politiques belges se rendant à la COP24 pour qu'ils défendent des mesures ambitieuses afin de freiner le changement climatique.

Pourtant, contre toute attente, la Belgique ne s'est pas jointe à la "coalition des pays pour une ambition plus élevée". Cette dernière, composée d'une petite trentaine de pays, dont l'ensemble des pays limitrophes de la Belgique - France, Pays-Bas, Luxembourg et Allemagne -, avait pour but de s'unir en vue d'accélérer les progrès en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Nous avons appris par la presse que la Belgique n'aurait pas rejoint ce groupe de pays en raison d'un nouveau veto de la Région flamande. Quelques semaines après avoir respectivement voté contre et s'être abstenue sur deux directives européennes importantes en matière de transition énergétique, la Belgique voit, une fois de plus, son image écornée sur la scène internationale.

[175]

Quelle position la Région bruxelloise a-t-elle défendue lors des réunions de concertation préparatoires à la COP24 entre entités fédérées ? La Région était-elle favorable à ce que la Belgique rejoigne la coalition des pays à l'ambition élevée ?

---

De manière plus générale, quelles sont les positions défendues par la Belgique lors de la COP24 ?

La candidature de la Région wallonne pour la COP26 a-t-elle été abordée lors des réunions de concertation ?

[177]

**M. Ahmed El Khannouss (cdH).**- J'ai déposé mon interpellation il y a quelque temps déjà et, depuis, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts...

Le 2 décembre dernier, la marche pour le climat a rassemblé près de 70.000 personnes dans les rues de Bruxelles. Familles, enfants, acteurs de la société civile, mais aussi responsables politiques, dont vous-même, étaient présents pour rappeler l'urgence climatique à laquelle notre société est confrontée, ainsi que la nécessité de prendre des mesures ambitieuses en matière de climat. Bien évidemment, le gouvernement a déjà pris de nombreuses mesures, notamment à travers le plan régional air-climat-énergie, mais, de votre propre aveu, il est nécessaire d'aller encore plus loin.

C'est avec ce message et cette détermination que vous vous êtes rendue à Katowice pour la COP24. Celle-ci était cruciale, car elle devait définir les règles d'application de l'accord de Paris. Comment vérifie-t-on que les États respectent bien leurs engagements ? Comment s'assure-t-on qu'ils reverront leurs ambitions à la hausse ?

En l'état, leurs engagements mènent en effet, selon les scientifiques, à un réchauffement de 3°C d'ici à la fin du siècle. La crédibilité de l'accord de Paris était donc en jeu. En effet, la COP signait la fin du délai accordé aux pays signataires pour adopter un programme concret permettant la mise en œuvre des engagements de Paris. Elle était donc cruciale pour la planète et l'humanité. Le site web des Nations unies soulignait : "Elle requiert le plus important de tous les ingrédients : la confiance entre les États." Malheureusement, je pense qu'il reste énormément de travail à mener dans ce domaine.

Cette COP était d'autant plus primordiale qu'elle intervenait après le dernier rapport alarmant du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

[179]

Selon ce rapport, si les tendances actuelles persistent, nous nous dirigeons plus probablement vers un réchauffement de 3°C à 5°C. Dans ce scénario, les conséquences pourraient être encore plus dramatiques, d'autant plus que les 30 dernières années de lutte contre le réchauffement climatique, depuis le protocole de Kyoto, n'ont pas permis d'inverser la courbe des émissions. L'ambition et la cohérence de nos engagements dans l'accord de Paris doivent nous guider pour assurer un avenir durable et contenir la hausse des températures.

À ce propos, dans la version électronique de La Libre du 14 décembre dernier, nous pouvions lire : "Alors que le sommet climat des Nations unies touche à son terme, notre pays n'était en effet toujours pas parvenu à décider, vendredi matin, s'il rejoignait ou non un groupe d'États qui affichent leur détermination à revoir substantiellement à la hausse leurs efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre en tenant compte des dernières recommandations du GIEC. (...) Baptisé "Coalition pour une haute ambition", ce groupe compte dans ses rangs une trentaine de pays, dont plusieurs de nos voisins européens."

En Belgique, c'est la Flandre qui a bloqué. Cette invitation à rejoindre pour le lendemain la coalition a rapidement reçu le feu vert des Régions wallonne et bruxelloise ainsi que du gouvernement fédéral. Côté flamand, par contre, le silence radio était de rigueur au cabinet de la ministre chargée de l'Environnement.

---

Elle estimait en effet que le courriel contenant cette demande était arrivé trop tardivement pour prendre position dans le délai imparti, et plusieurs reports de la réponse belge n'auront pas suffi à satisfaire la N-VA.

[181]

Mme Fremault, vous avez mis la pression en annonçant que vous adoptiez la version provisoire du futur Plan national énergie-climat (PNEC), même si celui-ci n'était pas encore totalement formalisé. Vous avez également souligné la volonté du gouvernement bruxellois de "s'inscrire dans une dynamique de rehaussement de l'ambition européenne des objectifs climatiques pour tendre vers un objectif européen de réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre en 2030". Un groupe de travail composé d'experts issus des différentes administrations sera mis sur pied à cette fin. Je salue votre ambition.

Quel bilan global dressez-vous de la COP24 ? En termes d'ambition européenne, comment se positionne la Région bruxelloise ? Comment compte-t-elle y participer concrètement ?

Dans un article de la Libre Belgique, nous apprenons que la Région flamande a refusé que la Belgique rejoigne ladite coalition des pays pour une ambition plus élevée. Comment faire en sorte que la Belgique, dans son ensemble, s'exprime d'une seule voix à l'avenir, se joigne à cette coalition et se montre plus ambitieuse par rapport à cet enjeu, crucial tant pour notre pays que pour l'Europe et le monde ?

[185]

**Mevrouw Annemie Maes (Groen).**- Wij hebben elkaar gezien op de top van Katowice en er waren nog andere parlementsleden aanwezig. Er was voor het eerst ook een vertegenwoordiger van het Brussels Parlement. Dat is een goede zaak, maar u weet net zo goed als ik dat de top eigenlijk op een mislukking is uitgedraaid. Oorspronkelijk leek hij hoopgevend omdat de hele wereld dezelfde doelstellingen onderschreef en solidair was met landen die nu al de gevolgen van de klimaatverandering ondergaan, maar die solidariteit is om een aantal redenen verdwenen.

Polen, het land dat de klimaatop voorzat, doet niet bepaald veel voor het klimaat. Het promoot steenkool als 'groene energie'. Dat is duidelijk een probleem.

Net voor de top werd het rapport van het Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) van oktober 2018 gepubliceerd. Daarin stond dat we nog twaalf jaar hebben om de opwarming tot 1,5° C te beperken, maar dan moeten de plannen wel veel ambitieuzer worden.

In de hele wereld trekken talloze wetenschappers, universiteiten en burgers aan de alarmbel, maar op de klimaatop bleek dat grote landen zoals de Verenigde Staten, Saoedi-Arabië, Rusland enzovoort niet achter het rapport staan.

Een tweede grote mislukking was de aanwezigheid van klimaatontkenners. President Trump is de bekendste, maar ik denk ook aan president Bolsonaro van Brazilië. China, dat tijdens eerdere topontmoetingen een voortrekkersrol speelde en voor hernieuwbare energie pleitte, hield zich vrij afzijdig.

[187]

Ook in Europa zien we grote verschillen, al is het hoopgevend dat onze buurlanden rekening houden met de alarmerende berichten en ambitieuze doelstellingen vooropstellen. Vandaar de oproep van de High Ambition Coalition, die bestaat uit Europese en andere landen, die zeggen dat we absoluut meer moeten doen.



Mijn verbazing was dan ook zeer groot dat België, vertegenwoordigd door vier ministers en talloze organisaties en parlementsleden, zich niet achter die ambitieuzere doelstellingen wou scharen. U valt niets te verwijten, mevrouw de minister. Het probleem lag bij mevrouw Schauvliege en de Vlaamse regering.

Ik weet niet of u de kranten vandaag al hebt kunnen lezen, maar minister Schauvliege ziet blijkbaar overal complotten. Ze noemt het feit dat duizenden mensen op straat komen het gevolg van opgezet spel. Het is een probleem dat Vlaanderen zo'n minister heeft, maar zij is niet de enige. Ook de N-VA-ministers in de Vlaamse regering weigeren om zich aan te sluiten bij de ambitieuzere doelstellingen, omdat ze zogenaamd klimaatrealisme prediken. De partij blijft zich afvragen of de impact van de mens op het klimaat wel zo groot is.

We mogen trots zijn op de vier parlementen, die samen goed werk hebben geleverd. Dat was niet vanzelfsprekend.

[189]

Ik heb Charles Picqué onlangs nog gezegd dat de samenwerking over de klimaatmaatregelen een van de parlementaire hoogtepunten van deze regeerperiode was: de parlementsleden zijn erin geslaagd een tekst op te stellen die voldoende ambitieus is om de vrij beperkte Belgische doelstellingen scherper te stellen.

Ik sluit me aan bij de vragen van mijn collega's. Wij doen ons werk als parlementsleden, maar wat hebben de ministers tot nu toe gedaan?

Op 31 januari vond er interministerieel overleg plaats. Dat hebt u toch gezegd naar aanleiding van een actualiteitsvraag.

[191]

**Mme Céline Fremault, ministre.**- La réunion du 31 janvier concernait la Commission nationale climat. Il ne s'agissait pas d'une concertation interministérielle.

[193]

**Mevrouw Annemie Maes (Groen).**- Volgens mij hebt u wel gezegd dat de vier ministers van Leefmilieu overleg zouden plegen.

[195]

**Mme Céline Fremault, ministre.**- Il s'agissait d'une réunion informelle, en vue de préparer la rencontre du 31 janvier.

[197]

**Mevrouw Annemie Maes (Groen).**- Welke afspraken hebben de vier ministers van Leefmilieu gemaakt? We kunnen niet negeren dat er elke week jongeren op straat komen en dat de burgers alsmaar krachtiger oproepen tot een doortastend, gecoördineerd klimaatbeleid.

Waarom heerst er over het klimaatbeleid niet meer transparantie? Als ik naar de website van de federale regering surf, vind ik moeiteloos het ontwerp van nationaal energie- en klimaatplan, maar op die van het

---

Brussels Gewest is zulke informatie veel minder toegankelijk. Als we burgers goed willen informeren, moeten we transparante informatie verstrekken.

Bent u bereid om alle documenten, doelstellingen, nationale en internationale verbintenissen die het Brussels Gewest betreffen, op transparante wijze beschikbaar te maken?

[199]

**Mevrouw Liesbet Dhaene (N-VA).**- Niemand kan de massale burgerbeweging ontkennen, die op meer klimaatmaatregelen aanstuurt. Enkele jaren geleden gebeurde in Brussel hetzelfde in verband met de luchtverontreiniging, al was dat op kleinere schaal. Ook toen vroegen de burgers aan de beleidsmakers om iets te doen. Ook dat was een reactie op het falende beleid. Er kwam wel een reactie van de regering, maar pas in het midden van de regeerperiode.

Ook in dit geval moeten we naar de burgers luisteren. Iedereen doet dat ook, maar we moeten vermijden gebakken lucht te verkopen. Mensen willen geen gebakken lucht. Ze willen niet alleen ambities, maar ook resultaten.

Iedereen wijst met een beschuldigende vinger naar Vlaanderen, maar ik zou u een indrukwekkende lijst met Vlaamse verwezenlijkingen kunnen opsommen, uit deze en de vorige regeerperiode.

De vergroening van de Brusselse verkeersfiscaliteit laat op zich wachten. Als ik me niet vergis, heeft Vlaanderen dat dossier al in 2011 aangepakt. In Brussel heeft zelfs een groene minister daar niet voor gezorgd.

[201]

De eerste lage-emissiezones werden ingevoerd in Vlaanderen en niet in Brussel, hoewel er in Brussel een groene minister aan de macht was. Het is gemakkelijk om ambities te hebben, maar als het om gebakken lucht en onuitvoerbare maatregelen blijkt te gaan, bedrieg je de mensen.

De N-VA pleit voor ambitieuze doelstellingen. Als we onze doelstellingen nog verder aanscherpen, wat absoluut noodzakelijk is, zijn er bijkomende, goed onderbouwde maatregelen nodig. Er moet een impactstudie worden uitgevoerd en de maatregelen moeten betaalbaar zijn voor de gezinnen en bedrijven. Het heeft geen zin om beloften te doen die je nadien niet kunt waarmaken omdat het beleid amper vooruitgang boekt.

Toen de burger aan de alarmbel trok over de Brusselse luchtvervuiling, hebt u belangrijke maatregelen genomen. Ook over dit dossier zegt u dat het Brussels Gewest ambitieuzer moet zijn.

Wat zijn uw plannen? In welke mate zijn die onderbouwd? Is er een impactstudie opgesteld? Hoe realistisch zijn uw voorstellen?

[203]

**M. Michaël Vossaert (DéFI).**- Le bilan de la COP24 est avant tout celui d'une cacophonie, non pas de la part de notre gouvernement, mais pour l'image de la Belgique sur le plan national et international.

L'actualité est celle de la loi climat. L'un des bilans que nous pouvons tirer de la COP24 est le constat que nous ne sommes pas parvenus à parler d'une seule et même voix. L'une des réponses à cette situation serait

l'adoption de la loi climat au Parlement fédéral, même si nous sommes bien conscients qu'il ne s'agit que d'une méthode de travail qui permettra, le cas échéant, d'établir un cadre. C'est en tout cas nécessaire pour le groupe DÉFI.

Aujourd'hui, une dissonance s'exprime au niveau national entre des partis flamands opposés. Ainsi, l'Open Vld refuse de cosigner la loi climat. Bruxelles peut être un exemple en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Le but n'est pas de mettre une plume à son chapeau, mais de faire avancer plus vite les choses, ou en tout cas de montrer la voie.

Bruxelles est partie prenante de la loi climat, puisque vous êtes invitée à participer à l'Agence interfédérale du climat, une nouvelle institution qui sera mise en place.

Avez-vous été consultée par les professeurs d'université ? Quels travaux ont-ils été menés ? Comment cela s'est-il déroulé ? Comment s'est organisée la concertation pour élaborer cette proposition de loi ? Quelle est la position du gouvernement bruxellois sur cette initiative ?

[205]

**Mme Céline Fremault, ministre.**- Je vous remercie de vos questions relatives au sommet de Katowice et, de manière plus globale, au positionnement de la Belgique et de la Région.

En ce qui concerne la préparation de la COP24, M. Bott, la Belgique s'est fixé les priorités suivantes :

- s'assurer de la relation entre les négociations climatiques et le contexte mondial du développement durable, de la lutte contre la pauvreté et du respect des droits humains ;
- défendre la conclusion de règles robustes sur le mécanisme d'ambition de l'accord de Paris, puisque ce mécanisme est crucial pour atteindre les objectifs inscrits dans ledit accord ;
- soutenir l'équilibre délicat trouvé en 2015 à Paris sur la question de la différenciation. Les règles de l'accord de Paris doivent prendre en considération les capacités nationales de chacun, mais également s'appliquer à toutes les parties ;
- défendre l'importance d'orienter de manière équilibrée le financement climatique entre les mesures d'atténuation des gaz à effet de serre et les mesures d'adaptation aux effets du changement climatique dans les pays en voie de développement.

La Belgique a également soutenu une déclaration politique lancée à l'initiative de la présidence de la COP24. Cette déclaration, nommée déclaration de la transition juste, exprime la nécessité de mener des politiques et mesures climatiques qui prennent en compte les travailleurs et d'accompagner les transformations économiques par des politiques sociales.

Enfin, sur le plan des ambitions, la Belgique, en tant que membre du Benelux, a déposé une déclaration mentionnant l'importance qu'il y a de réexaminer les ambitions européennes.

En ce qui concerne le bilan de la COP24, M. El Khannouss, le dernier sommet marquait une étape-clé, puisque les pays négociaient les règles de mise en œuvre de l'accord, lesquelles devaient permettre d'opérationnaliser ce même accord et de créer un cadre international.

---

Sur l'opérationnalisation de l'accord de Paris, la COP24 s'est conclue sur un succès presque complet puisque, à l'exception des règles sur les marchés d'échange, l'ensemble des règles de mise en œuvre ont pu être adoptées.

[207]

L'autre grand objectif de la COP24 concernait les discussions au niveau de l'ambition dans le cadre du dialogue de Talanoa et de la prise en considération du rapport spécial du GIEC. Malheureusement, sur ce second objectif, le résultat est beaucoup plus mitigé. En effet, l'issue du dialogue de Talanoa est timide et débouche sur peu de nouveaux engagements concrets des pays membres de l'accord de Paris. De plus, le rapport spécial du GIEC n'a pas reçu la reconnaissance nécessaire.

Nous devons rester vigilants et mobilisés pour faire du débat sur le niveau d'ambition une prise en considération mondiale. En ce sens, la prochaine étape fixée à 2020 sera cruciale, puisqu'elle appelle l'ensemble des pays à soumettre une mise à jour ou une nouvelle contribution nationale déterminée.

Sur la question de l'ambition, l'Union européenne et la Belgique doivent prendre leurs responsabilités. Vous n'êtes pas sans ignorer que l'Union européenne s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40% à l'horizon 2030. Un ensemble de mesures réglementaires a été adopté en ce sens et la Belgique devra participer à l'effort européen pour atteindre cet objectif. Cependant, il est nécessaire, pour l'Union européenne, de se positionner comme un acteur sérieux et volontaire. Le niveau d'ambition de l'Union doit donc être revu à la hausse.

En ce sens, je rappellerai une nouvelle fois la décision prise par le gouvernement bruxellois le 13 décembre dernier par laquelle la Région bruxelloise marque clairement son souhait d'un rehaussement des engagements de réduction des émissions de l'Union européenne de -40% à -55%.

L'ambition initiale était de -30%. Dans l'intervalle, le dernier rapport du GIEC a rendu nécessaire un réajustement de ces objectifs. Nous savons maintenant que nous devons passer à -55% et que nous disposons d'un délai de douze ans pour y parvenir. Bien que cela n'ait pas encore été acté par les États, j'ai toujours déclaré que Bruxelles devait respecter l'accord de Paris et qu'il était indispensable de s'inscrire dans cette trajectoire.

[209]

On ne peut à la fois affirmer que l'on soutient l'accord de Paris et se contenter de l'objectif de 40% de réduction des émissions tel que fixé par l'Union européenne, parce que cet objectif sera insuffisant, nous le savons. Il faut passer à une réduction de 55%.

Certains m'ont dit qu'une telle déclaration pour Bruxelles mettrait la pression sur notre Région, parce que d'autres entités risquaient de se dire que Bruxelles était prête à aller plus loin et que cela leur permettrait de réduire leurs efforts. Peu m'importe ! Ce qui est important, c'est que nous, collectivement au niveau du gouvernement et en concertation avec vous au sein de cette assemblée, nous soyons ambitieux.

J'ai eu l'occasion de m'expliquer en séance plénière sur la décision du 13 décembre. Un groupe de travail (task force) sera mis en place pour le renforcement du PNEC. Bon nombre d'entre nous s'accordent en effet pour dire qu'il faut relever les ambitions climatiques. Le problème réside dans le fait que, pour réduire les émissions de 55% au lieu de 40%, des choix devront être faits, qui excluront une série de comportements.

Pas plus que beaucoup d'autres, je ne peux savoir aujourd'hui quelles mesures radicales devront être prises dans la trajectoire 2030 pour obtenir une réduction de 55%. Nous savons que le bâti et les transports sont les principales sources d'émission de gaz à effet de serre. Faudra-t-il déboursier des milliards d'euros pour isoler Bruxelles ? Faudra-t-il interdire toutes les voitures, mettre en place une série de filtres différents en matière de qualité de l'air ? Personne ne le sait avec certitude, puisque le rapport du GIEC a été publié à la fin 2018 et que nous avons marqué notre volonté d'avoir de l'ambition le 13 décembre.

[211]

Nous avons maintenant besoin d'experts capables de nous expliquer les choix nécessaires afin de décider en connaissance de cause. Le groupe de travail, en se posant la question des actions concrètes à mener, des effets sur la population ou encore des moyens financiers requis, a trois mois pour lancer des propositions dans les domaines de la mobilité, de la fiscalité, de l'aménagement du territoire, des déchets, de l'activité économique, etc. Pour faire les choses correctement, nous avons besoin de cette expertise. On connaît le budget de la Région bruxelloise : s'il faut, du jour au lendemain, trouver plusieurs dizaines de milliards pour rénover le bâti émetteur de CO<sub>2</sub>, des choix devront être posés, qui auront une influence sur d'autres politiques. Il est donc essentiel qu'ils reposent sur une bonne information.

La coalition des pays pour une ambition plus élevée a été lancée le mardi soir de la seconde semaine de la COP24. L'invitation à la rejoindre a reçu le feu vert des Régions wallonne et bruxelloise, ainsi que du gouvernement fédéral, tandis qu'il n'y a eu aucune réaction du côté flamand. Le vendredi matin, par l'intermédiaire de mon représentant, j'ai déclaré qu'en l'absence d'un signal rapide de la Région flamande, la ministre Marie-Christine Marghem, en tant que chef de la délégation, devait considérer que "qui ne dit mot consent" et acter la participation belge à cette coalition. La Région flamande a alors déclaré qu'elle ne souhaitait pas voir la Belgique rejoindre la coalition. De mon côté, tous les feux étaient au vert, et je l'ai fait savoir.

[213]

En ce qui concerne les mesures à prendre pour une Belgique unie, notre pays doit s'inscrire de manière claire et durable dans une logique d'ambition, de transversalité et de priorité. En matière de transversalité, je vise l'aménagement du territoire, le bâti. Certains évoquent la fiscalité. Les leviers ne reposent pas exclusivement dans les mains du ministre chargé de l'environnement. Chacun a sa part de responsabilité.

C'est dans le contexte de la lasagne institutionnelle belge que j'ai hérité de la présidence de la Commission nationale climat. Nous avons déjà exercé la présidence tournante de cette commission en 2015 et nous avons pu conclure l'accord climat intrabelge 2013-2020.

Sous cette nouvelle présidence, j'ai lancé le travail de la Commission nationale climat en pointant le problème numéro un de la gouvernance. Nous l'avons encore vu lors de l'abstention et du refus de la Belgique, le 4 décembre dernier. En ce sens, l'annonce faite par des professeurs de droit la semaine dernière est essentielle.

M. Vossaert, vous m'interrogez sur cette question. Il faut savoir qu'en matière de gouvernance climatique, il y a eu deux avancées récentes : la résolution interparlementaire, mais aussi le travail de Delphine Misonne peu avant la COP. J'avais moi-même plaidé, dès décembre 2014, lors de la COP20 de Lima, pour la mise en place d'une agence pour le climat. Face aux divergences trop fortes, je me rendais bien compte que nous n'allions pas y arriver.

[215]

L'idée de l'agence est née à ce moment-là. Nous avons imaginé un système comportant un conseil d'administration qui puisse se réunir en urgence au lendemain d'événements comme la marche pour le climat du 2 décembre dernier.

L'agence pour le climat ne regroupe pas que des mandataires politiques, mais également des experts, sur le modèle du système anglais. À titre personnel, je salue le travail accompli par les experts universitaires vendredi dernier, qui a permis à de nombreux partis politiques de prendre position. Les positions des uns et des autres ont d'ailleurs considérablement évolué au cours des dernières 24 heures.

J'ai toujours affirmé clairement que tout le monde n'était pas favorable à de grandes avancées. Toutefois, certaines difficultés demeurent, qui sont clairement recensées. À l'aune de la loi climat, il est très facile de déterminer où se situent les blocages et de quel ordre ils sont. Par ailleurs, cela fait apparaître un peu plus largement auprès du grand public ce que nous pouvons vivre lorsque nous ambitionnons de conclure un accord et que nous devons passer des semaines, jour et nuit, à tenter de convaincre un partenaire.

Nous y sommes parvenus pour la partie antérieure, la question de la gouvernance climatique. La décision du 13 décembre porte sur deux éléments : l'agence pour le climat et la loi climat. L'ensemble du gouvernement s'est prononcé en faveur de la loi climat, même si c'est une loi spéciale, qui nécessite des majorités particulières au Parlement fédéral.

Le 31 janvier, j'ai démarré les travaux de la Commission nationale climat avec, comme priorités, l'amélioration de la gouvernance climatique, la reprise du travail sur le burden sharing 2021-2030 - sachant que celui-ci avait été interrompu pendant un an par la présidence flamande de la CNC - et l'adoption définitive du Plan national énergie-climat (PNEC), pour lequel une consultation des citoyens est nécessaire.

[217]

Il faut reprendre cela en marche. Je ne peux pas faire de miracles en quatre mois, mais je vais faire en sorte que nous empruntons la bonne voie dans ces trois dossiers.

Le 22, j'avais demandé de voir l'ensemble des ministres avant la tenue de la CNC, pour leur présenter mes priorités, mettre en place un agenda en fonction du programme de travail prévu pour cette conférence et les avertir que, lorsqu'il y aura notamment des Conseils européens, cette conférence sera particulièrement vigilante pour éviter que des événements comme ceux du 4 décembre ne se reproduisent.

Mme Dhaene, si on veut préserver la planète pour les générations actuelles et futures, l'augmentation des ambitions n'est plus une question de choix : c'est une obligation. Comme l'ont dit certains d'entre vous, nous allons vers une augmentation drastique, et donc une modification complète du quotidien, avec un impact énorme. Ne voyez-vous pas les répercussions des changements climatiques ? Regardez les incendies de l'été passé, ou les pluies torrentielles que connaît l'Australie depuis quelques jours, avec un bouleversement de son biotope.

Si on veut respecter l'accord de Paris - et nous nous y sommes tous engagés -, il faut prendre les mesures nécessaires. Nous devons avancer et soumettre de nouvelles propositions pour le renforcement du volet bruxellois du Plan national énergie-climat. Pour cela, le groupe de travail est indispensable.

Nous sommes la seule Région à avoir mis un tel dispositif en place. Ce n'est pas pour nous lancer des fleurs, mais le travail est fait, et par des experts ! Des choix devront être faits. Plusieurs milliards seront nécessaires pour les bâtiments, mais il faudra voir comment agir, avec quels budgets, de quels types et avec quelles

priorités. Il faudra aussi dire à un certain moment qu'à l'avenir, on ne pourra plus circuler qu'en transports en commun à Bruxelles

[219]

Il est indispensable de pouvoir avancer en connaissance de cause. Ce n'est pas dans deux ans, mais dans moins de trois mois que nous aurons les premiers résultats. Des analyses coût-efficacité des mesures devront être effectuées.

M. Vossaert, les universitaires ont organisé leur colloque sur les aspects liés à la gouvernance de la loi spéciale climat fin 2018. Notre administration et mon collaborateur ici présent y ont assisté. La décision du 13 décembre reprend la loi spéciale climat et l'Agence interfédérale pour le climat. C'est pourquoi la gouvernance reste la priorité absolue de la présidence de la Commission nationale climat (CNC). Pour cette raison également, je me réjouis qu'à ce stade, énormément de partis politiques se soient résolument engagés.

L'agence dont il est question dans la loi présentée vendredi par les universitaires reprend effectivement l'idée que j'avais eue lors de la COP20 à Lima. La loi climat prévoit d'autres points, comme un comité interministériel, la nécessité d'une expertise, etc.

Je n'espère qu'une seule chose, avec la plus grande sincérité, c'est que la loi climat puisse être rapidement adoptée. D'aucuns diront que les votes négatifs permettront d'identifier ceux qui s'y opposent. C'est vrai, mais je n'ai pas besoin de voir qui refuse pour connaître les ambitions des uns et des autres. Je préférerais que personne ne se pose la question de savoir s'il y a lieu de tergiverser ou pas.

Les semaines à venir nous diront ce qu'il en est, mais selon moi, tout le monde doit soutenir ce projet. Il reste certainement des ajustements à apporter au texte de loi, tels qu'une définition des ambitions et des responsabilités. Ce travail doit être effectué par l'ensemble des chefs de groupes au niveau du parlement. C'est un beau travail, qui doit être mené en collaboration avec les universitaires.

Chaque parti politique doit y mettre du sien et voir où il peut être le plus utile et le plus efficace. Si ce texte est freiné, ceux qui s'y seront opposés en porteront une responsabilité, aujourd'hui et malheureusement demain.

[221]

**M. Eric Bott (DéFI).** - Mme la ministre, je ne peux que vous féliciter de votre engagement. Par contre, je m'inquiète très fort quand j'entends la N-VA parler d'ambition climatique. J'ai l'impression que les membres de ce parti ne se rendent pas compte de la situation qui attend leurs enfants et petits-enfants. Si la N-VA continue de défendre le principe de ne rien défendre et d'être en désaccord sur tout, je m'inquiète pour notre avenir.

Vous dites que l'accord doit être respecté par tout le monde, à tous les niveaux, que ce soit l'État fédéral, les Régions, les communes, les écoles, etc. Nous observons aujourd'hui une prise de conscience générale parmi la population. Les jeunes viennent des quatre coins du pays.

Cependant, au-delà de la N-VA, la situation me paraît encore plus inquiétante quand je lis les propos d'une ministre CD&V ou certaines déclarations de l'Open Vld, qui ne sont pas d'accord non plus. Ces deux partis font partie de la majorité bruxelloise. Sont-ils d'accord avec l'État fédéral et la Région flamande ?

---

**Mme Céline Fremault, ministre.-** Je peux vous assurer que ni le CD&V ni l'Open Vld à Bruxelles n'ont jamais freiné nos ambitions.

**M. Eric Bott (DéFI).-** Peut-être, mais on ne les entend pas réagir aux déclarations de leurs ministres flamands ou fédéraux. On connaît la position opportuniste de la N-VA en vue des élections de 2019. Mais aujourd'hui, la position du CD&V et de l'Open Vld est également interpellante.

[227]

Vous avez évoqué la création d'un groupe de travail (task force). Quelle en sera la composition ? Quel est le calendrier de ses travaux ?

[229]

**M. Ahmed El Khannouss (cdH).-** Je partage les préoccupations exprimées face aux réactions flamandes, en particulier celle de la N-VA, qui est suivie par les autres formations. Nous devons rassembler toutes les formations politiques, car l'opinion de la population flamande diverge de celle exprimée par les formations citées. Vous avez rappelé qu'il y avait urgence en vous référant à ce qu'il se passe en Australie et dans bien d'autres pays. Nous ne pouvons plus tergiverser dans ce dossier.

Nous devons faire en sorte que les mesures ne paraissent pas punitives aux yeux d'une partie de la population. Nous devons nous réunir et nous ranger tous ensemble derrière l'objectif de la limitation de la hausse des températures.

Hier, nous avons reçu les représentants de la Coalition climat. Les relations Nord-Sud sont essentielles dans la définition des mesures que nous serons appelés à prendre. La Région bruxelloise devrait clairement afficher sa volonté de voir les pays du Sud pris en considération dans ce cadre. Ils ne doivent pas être pénalisés, mais accompagnés. Des mécanismes sont prévus pour les soutenir. Il importe que le gouvernement rappelle combien nous sommes préoccupés par leur situation. J'y verrais un message très positif envoyé à ces populations et aux citoyens belges.

[231]

**Mevrouw Liesbet Dhaene (N-VA).-** Geen enkele partij ontkent de noodzaak van bijkomende klimaatmaatregelen, ook niet in Vlaanderen. Als jullie terugblikken op mijn werk in het Brussels Parlement, zullen jullie constateren dat N-VA ook groen is, want ik ben heel actief geweest in de commissie Leefmilieu en heb altijd mee geijverd voor maatregelen die goed zijn voor het klimaat en de luchtkwaliteit.

Ik vind het een hele goede zaak dat burgers en jongeren op straat komen en stel voor dat jullie allemaal het klimaatprogramma van de N-VA grondig lezen, al besef ik dat niet alle commissieleden de Nederlandstalige media met belangstelling volgen. Het is gemakkelijk om te zeggen dat we ambitieus moeten zijn. Het belangrijkste is om over goed onderbouwde impactstudies te beschikken, anders gaat het louter om gebakken lucht.

Ik denk bijvoorbeeld aan de resolutie die hier nog niet zo lang geleden is ingediend om tegen 2025 een dieselverbod in te voeren. Alle partijen verdedigen eigenlijk hetzelfde standpunt. Toch is het wat gemakkelijk om in een resolutie voor een dieselverbod te pleiten als het niet duidelijk is of zo'n maatregel financieel en sociaal haalbaar is. De N-VA beschouwt zoiets als gebakken lucht en kan daar niet achter staan.



---

Het gaat niet over het feit of we al dan niet klimaatinspanningen moeten leveren, maar over hoe we dat moeten doen. Loze beloften zetten alleszins geen zoden aan de dijk. Ik hoor sommige partijen roepen dat we ambitieus moeten zijn, maar de concrete vraag wat dat precies betekent, blijft onbeantwoord of levert zinloze voorstellen op. In die context zijn ambities een lege doos.

De burgers en jongeren die nu op straat komen, vragen geen loze beloften en grote woorden. Ze willen een beleid dat het klimaat ten goede komt. Dat is de essentie en dat is waar de N-VA voor staat.

[233]

**Mevrouw Annemie Maes (Groen).**- Mijn Nederlands is uitstekend. Ik begrijp de teksten van de N-VA dus goed. Ik lees en hoor echter ook andere dingen over de N-VA. De N-VA zou nu zagezegd groen zijn, maar het hangt er vanaf met wie je spreekt en wat je leest. Wat u zegt, is slechts deels waar.

**Mevrouw Liesbet Dhaene (N-VA).**- Hetzelfde geldt voor de kwestie van het onverdoofd slachten bij Groen en Ecolo.

**Mevrouw Annemie Maes (Groen).**- Dat heeft hier totaal niets mee te maken.

**Mevrouw Liesbet Dhaene (N-VA).**- Ook in dat dossier hangt het groene standpunt af van wie er spreekt.

**Mevrouw Annemie Maes (Groen).**- De kritiek op de N-VA is niet te wijten aan een gebrekkige kennis van het Nederlands. Uit de standpunten van onder meer voorzitter De Wever blijkt duidelijk dat de klimaatmaatregelen altijd ondergeschikt zijn aan economische doelstellingen, onder andere wat de haven van Antwerpen en de petrochemische sector betreft.

De wetenschappers trekken al lang aan de alarmbel. Er zijn tal van artikels verschenen, onder meer op Apache. Zo waarschuwt de heer Meskens dat de gevolgen heel groot zullen zijn als we nu niets doen. Als we de opwarming tot 1,5°C willen beperken, moeten we snel handelen. Hij wordt daarin bijgetreden door andere wetenschappers, zoals de heer Jean-Pascal van Ypersele en de heer Jos Delbeke.

[239]

Ik lees een stuk van de analyse van de heer Gaston Meskens voor: "De kritiek op het gebrek aan politieke verantwoordelijkheid groeit aan, maar er is een cruciale vraag die niet genoeg aandacht krijgt. Als de wetenschap meer dan ooit aantoont dat we dringend, hier en nu, moeten handelen, waarom gebeurt dat dan niet? De vraag krijgt geen aandacht, omdat het antwoord zagezegd gekend is: eigenbelang en kortetermijndenken."

Dat is precies wat de jonge mensen op straat zeggen: jullie spelen met onze toekomst. Jullie kunnen ons niet garanderen dat wij als volwassenen, als grootouders een toekomst hebben.

Politici willen herverkozen worden. Er zijn uitspraken bekend van politici die zeiden: "Ik weet wat ik moet doen, maar ik doe het niet, want anders word ik niet herverkozen."

Ondernemers en hun aandeelhouders focussen op winst. Er zijn ook burgers die zich van het probleem bewust zijn, maar menen dat ze hun steentje niet hoeven bij te dragen. Kortom, er zijn voldoende redenen die verklaren waarom het niet opschiet.

---

De conclusie van de wetenschappers is dat iedereen zich dezelfde doelstellingen moet eigen maken en dat die doelstellingen ambitieus moeten zijn, om de kentering zo snel mogelijk tot stand te brengen.

Het is voor onze eigen deur dat we moeten keren. Net zoals mevrouw Huytebroeck meen ik dat de steden de motor van de verandering zijn. De burgers, de steden en de lokale organisaties zullen uiteindelijk het verschil maken, want bij de burger heerst een groot wantrouwen over alles wat van bovenaf wordt opgelegd. Dat geldt ook voor de politiek. Helaas maken we deel uit van een systeem waar de burgers niet meer in geloven.

Mevrouw de minister, u moet in de maanden die u nog resten maximaal inzetten op burgerparticipatie, op kennis en op organisaties. U zou zoals in Nederland en Engeland klimaatgesprekken kunnen organiseren, waar zowel economische als sociale aspecten aan bod komen. Enkel dan kunnen we een versnelling hoger schakelen.

Ik heb er vertrouwen in dat de oplossing van de steden zal komen. De Californische steden zijn immers ook de voortrekkers van de klimaatstrijd in de Verenigde Staten. Ik hoop dat u zo snel mogelijk werk maakt van burgerparticipatie, want daarop vestig ik mijn hoop.

[241]

**M. Michaël Vossaert (DéFI).**- Concernant notre participation aux travaux, j'entends que Bruxelles est partie prenante et a la volonté d'apporter sa pierre à l'édifice en contribuant à l'élaboration de la loi climat. C'est aussi une opportunité qui permet de renforcer la position de la Belgique, en opposition au courant séparatiste que nourrit la N-VA au travers de ce débat sur le climat. On pourrait parler d'une seule et même voix sur ce dossier, mais la N-VA s'y oppose.

Par ailleurs, je suis choqué d'entendre la N-VA prétendre que les marches pour le climat relèveraient de la théorie du complot à son égard...

[243]

**Mevrouw Liesbet Dhaene (N-VA).**- Dat zijn geen uitspraken van de N-VA, maar van de CD&V. De N-VA distantieert zich volledig van die uitspraken.

[245]

**M. Michaël Vossaert (DéFI).**- C'est le CD&V, en effet. Excusez-moi.

Il est en effet rassurant que la position du gouvernement bruxellois soit unanime sur cette loi climat, mais il est inquiétant que, de l'autre côté de la frontière linguistique, il y ait des dissonances et des contradictions au sein de ces partis. Il importe de clarifier ces éléments dans le chef du CD&V et de l'Open Vld, notamment.

Ensuite, même si la loi climat se fait attendre, je compte sur vous pour mener à bien les projets et réaliser les ambitions de Bruxelles. En matière d'objectifs réalistes, sous la présente législature, nous avons bien progressé : zone de basse émission, stratégie Good Food, travail sur la taxation kilométrique intelligente...

De nombreuses actions ont été menées, et c'est du concret ! C'est aussi ce type de réponses que les jeunes attendent. Le monde politique est certes responsable, mais il est faux de dire qu'il n'a rien fait. Une large majorité de la population a conscience de l'urgence environnementale, et il est fondamental de parler d'une seule et même voix dans ce débat.

[247]

**Mme Céline Fremault, ministre.**- Mme Dhaene, je me réjouis que vous soyez plus ambitieuse que votre parti. Je le dis franchement.

Je vais cependant revenir sur un point et reprendre la chronologie de l'accord sur le climat conclu en 2015, qui était en souffrance depuis six ans. C'est M. Jambon qui, le premier, a dénoncé cet accord, et pas M. Bourgeois. Nous avons ensuite poursuivi le travail durant plusieurs semaines, et des terrains d'entente ont été trouvés sur plusieurs points.

Systematiquement, c'est alors M. Bourgeois qui a bloqué. C'est la vérité. Comment les choses se sont-elles décantées ? Je m'en souviens très bien : le lundi soir, M. Michel s'est rendu à la COP21 à Paris pour y faire une déclaration au nom de la Belgique. Je pensais sincèrement qu'à ce moment, il disposait de l'accord de M. Bourgeois pour annoncer que nous avions progressé. Or ce n'était pas le cas !

Ensuite, un débat très virulent a eu lieu au parlement flamand, le mercredi après-midi lors des questions d'actualité. Une série de partis, mais pas le vôtre, ont demandé à M. Bourgeois de conclure l'accord sur le burden sharing. Le lendemain, la presse a été très virulente à l'égard de ce même M. Bourgeois. L'accord a ensuite été conclu le vendredi.

[249]

Je n'ai rien contre M. Bourgeois. Je vous relate des faits du premier dossier.

Le deuxième dossier concerne le pacte énergétique, sur lequel j'ai collaboré durant plusieurs mois avec MM. Tommelein et Crucke. La Wallonie a adopté ce pacte, de même que la Région bruxelloise, mais M. Tommelein le considérait uniquement comme une prise d'acte du gouvernement, qui ne souhaitait pas l'adopter. Ce n'est pas une infox, il suffit de le vérifier !

Ce n'est pas non plus mon président de parti qui, il y a une dizaine de jours, a dénoncé le mode de pensée apocalyptique des jeunes à propos du changement climatique. Selon moi, on travaille toujours mieux lorsque les masques sont tombés. Au moins, on connaît la marge de manœuvre et on ne perd pas de temps.

Nous n'avons certainement pas perdu de temps en concluant un accord intrabelge, mais combien de temps ne pourrions-nous pas gagner avec des politiques ambitieuses menées par tout le monde !

Mme Dhaene, votre discours n'est pas celui que tiennent les conseillers de la N-VA lors de la préparation des réunions entre ministres du Climat ou dans d'autres configurations. Ces conseillers considèrent en général, voire toujours, que ce qui doit guider l'action politique, c'est la rentabilité économique.

[251]

Je ne suis pas là pour attribuer de bons ou de mauvais points. Les manifestations démontrent à l'envi que la mobilisation est forte. Je suis très heureuse de voir beaucoup de néerlandophones dans ces manifestations et d'apprendre qu'elles vont avoir lieu dans différentes villes de Flandre. Il me semble en effet nécessaire, sinon indispensable, de sensibiliser toute une partie du personnel politique flamand.

Ces manifestations traduisent aussi l'absence de réponses politiques à des générations qui réclament plus d'ambitions. Mme Dhaene, vous pouvez défendre les positions de votre parti comme vous l'entendez, mais je

---

pense sincèrement que vous êtes plus ambitieuse que ceux qui le représentent au sein des différentes assemblées.

Vous avez beau adopter des positions climato-sceptiques, faire prévaloir l'aspect économique sur l'aspect environnemental, aujourd'hui nous n'avons plus le choix. Nous devons saisir l'occasion qui s'offre à nous d'additionner ces deux paramètres, ce que nous avons fait dans des domaines comme l'économie circulaire. Ce changement de paradigme est compris par tous. J'espère simplement que votre parti ne le comprendra pas trop tard.

[253]

**Mme la présidente.**- L'histoire à ses droits. À titre personnel, je tiens à rappeler que lors de la réunion du 20 décembre 2013 sur le burden sharing, présidée par Philippe Henry et à laquelle M. Wathelet et moi-même participions, un blocage était malheureusement déjà perceptible du même côté qu'aujourd'hui.

[255]

**Mevrouw Liesbet Dhaene (N-VA).**- Iedereen heeft het over ambities, maar dat zijn slechts woorden. Het zou interessant zijn om een lijstje te maken van wat er de voorbije tien jaar precies gerealiseerd is.

Brussel heeft misschien grotere ambities dan Vlaanderen, maar als we kijken wat er de voorbije tien jaar in Brussel en in Vlaanderen is gerealiseerd op het vlak van gebouwen, voertuigen, wonen, hernieuwbare energie, mobiliteit, economie en innovatie, denk ik niet dat u het verschil tussen Brussel en Vlaanderen zult kunnen verdedigen.

Vlaanderen, waar de N-VA deelneemt aan de meerderheid, is al veel langer klimaatdossiers aan het verwezenlijken. Brussel is pas enkele jaren geleden in gang geschoten. U mag dan wel grotere ambities hebben, maar het gaat er uiteindelijk om wat er wordt gerealiseerd. Ik wil u gerust helpen dat lijstje op te stellen.

[257]

- *Het incident is gesloten.*

[261]

## **MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW ANNEMIE MAES**

**AAN MEVROUW CÉLINE FREMAULT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE  
HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET HUISVESTING, LEVENSKWALITEIT,  
LEEFMILIEU EN ENERGIE,**

**betreffende "de continuïteit van Parckfarm".**

[263]

**Mevrouw Annemie Maes (Groen).**- Parckfarm, het gezellige zomercafé in de serre in het park van Tour & Taxis onder de brug van de Jubelfeestlaan, bestaat inmiddels vier jaar. Het is een mooi voorbeeld van samenwerking tussen geëngageerde burgers, de buurt en meerdere overheden.

In oktober 2017 was het voortbestaan van de vzw nog onzeker. Inmiddels heeft Parckfarm een stedenbouwkundige vergunning aangevraagd om definitief te kunnen blijven. In een lovend verslag heeft de overlegcommissie van Molenbeek het project, in het gedeelte van het park tussen twee historische bruggen, een positief advies gegeven. De weg naar een permanente bouwvergunning ligt dus open.

Het project blijft evolueren. Zo hebben vrijwilligers samen met de Vereniging voor Ecologisch Leven en Tuinieren (Velt) tien fruitbomen geplant op het terrein van Parckfarm. Als alles goed gaat, kan je er in de toekomst appels, pruimen, kersen, moerbeien, peren en perziken plukken. De nieuwe boomgaard sluit aan bij het project Verger partagé, dat bedoeld is om fruitbomen bekender en populairder te maken in Brussel. Velt organiseert het project Verger partagé in samenwerking met onder meer Leefmilieu Brussel naar aanleiding van de Goodfoodstrategie.

Hoe ondersteunt het Brussels Gewest het project Parckfarm? Moet de vzw nog elk jaar subsidies aanvragen? Levert dat problemen op? Is er een administratieve vereenvoudiging van de subsidieaanvraag doorgevoerd?

Hoeveel initiatieven als Parckfarm en Bar Eliza bestaan er in de gewestelijke parken? Hoe ondersteunt het Brussels Gewest ze? Vanuit welke ambitie? Hoeveel initiatieven zijn er de afgelopen drie jaar nog bij gekomen?

Het project Verger partagé van Velt is erg waardevol. Uit initiatieven als het Brusselse burgercollectief Bûmplanters blijkt dat er een groot draagvlak bij de burgers is om het gewest te vergroenen.

Hoeveel middelen worden er jaarlijks besteed aan het aanplanten van nieuwe bomen en boomgaarden? Is het gewest van plan om ook in andere gewestelijke parken boomgaarden aan te leggen? Zo niet, waarom niet?

[265]

**Mevrouw Céline Fremault, minister.**- De vzw Parckfarm krijgt momenteel een jaarlijkse subsidie voor de uitbouw van haar activiteiten. De vzw heeft echter nog geen erkenning die een meerjarige subsidie mogelijk maakt.

[267]

*(poursuivant en français)*

L'asbl reçoit donc son subside annuel, mais ne possède pas encore l'agrément. Elle pourra le solliciter à partir de 2020. La demande de subvention pourra alors être pluriannuelle si elle est acceptée par le gouvernement.

Il n'existe pas de procédure spécifique pour ParckFarm, qui doit simplement respecter les procédures auxquelles sont soumises toutes les asbl subventionnées.

Outre les subventions, un local est mis gratuitement à la disposition de l'asbl par Bruxelles Environnement. Un suivi et un partenariat sont également organisés.

[269]

*(verder in het Nederlands)*

Vier andere initiatieven in het park krijgen ook gewestelijke steun:

---

- het project Jardin Essentiel in het kader van Parckdesign 2016;

[271]

*(poursuivant en français)*

- depuis 2017, les guinguettes sont exploitées par des concessionnaires indépendants dans cinq kiosques. Bruxelles Environnement leur livre l'infrastructure et effectue le suivi de leurs activités commerciales, mais aussi de leurs événements gratuits organisés par et pour le quartier. Leur concession s'étend jusqu'à l'été 2019, qui verra deux nouvelles guinguettes s'ajouter aux cinq autres : au Rouge-Cloître et dans le parc de Laeken ;

- Candide au jardin, projet pilote de lecture dans la nature, sera organisé en 2019 en collaboration avec la librairie Candide dans le parc Duden, pour éventuellement s'étendre aux autres parcs où se trouve une guinguette. Il fait l'objet d'une convention d'un an et sera évalué à la fin de l'année ;

[273]

*(verder in het Nederlands)*

Tot slot is er nog het project Allée du Kaai - Quai des Matériaux: Leefmilieu Brussel en de vzw Toestand slaan sinds 2014 de handen in elkaar, in afwachting van de definitieve aanleg van het toekomstige park van bijna 4 ha. Ze nemen de kaai en de gebouwen tijdelijk in gebruik en zetten er sociaal-culturele projecten op die minstens een gedeeltelijk voorproefje zijn van de toekomstige functies van het park. De aanleg start in maart 2020.

[275]

*(poursuivant en français)*

Bruxelles Environnement veille à développer d'autres plantations d'arbres et de vergers sur ses terres, quand l'opportunité citoyenne est présente. En 2018, un verger a ainsi été planté sur le site potager de la prairie Dolez à Uccle, dont les récoltes ont été confiées à un collectif citoyen.

Pour votre information, les vergers existants dans les parcs régionaux sont les vergers du Fond'Roy et du parc Tournay-Solvay (en collaboration avec l'asbl Tournesol-Zonnebloem), le verger du Rouge-Cloître, le verger du parc Sobieski, le petit verger du bois du Wilder, le verger de la vallée de la Woluwe, le verger pâturé du Vogelzang et, enfin, le verger du parc Baudouin phase III.

Bruxelles Environnement a également l'intention de collaborer au projet Arboriculture régionale bruxelloise pour une résilience écologique et solidaire (Arbres) porté par le Centre d'écologie urbaine, la section bruxelloise de l'asbl Vereniging voor Ecologisch Leven en Tuinieren (Velt), l'asbl Tournesol-Zonnebloem, le projet Écosystème forestier productif, ainsi que l'asbl FruitCollect, afin de travailler sur les thématiques de la gouvernance, de la capacitation citoyenne et de la dynamique sociale.

Le budget annuel pour 2018 est de 77.029 euros pour l'achat des arbres, et de 34.980 euros pour l'achat des arbustes.

Comme vous pouvez le constater, le développement de l'agriculture urbaine, et en particulier des vergers, en tant que lien social de proximité, est bien l'un des axes de développement des espaces verts à Bruxelles.

[277]

**Mevrouw Annemie Maes (Groen).**- U zegt dat Parckfarm vanaf 2020 een aanvraag kan indienen. Zien de vooruitzichten er positief uit? Heeft Packfarm nog begeleiding nodig?

[279]

**Mme Céline Fremault, ministre.**- Je ne me fais pas de souci au sujet de PackFarm. Un travail s'accomplit à ce niveau avec Bruxelles Environnement depuis 2016.

Cette association est au fait de toute une série de projets et ses responsables connaissent donc le cadre dans lequel ils doivent introduire leur demande d'agrément. S'il y avait la moindre crainte, ils tireraient la sonnette d'alarme. L'association a eu des subsides annuels, elle rentrera désormais dans une procédure d'agrément. Tant mieux !

[281]

**Mevrouw Annemie Maes (Groen).**- Het is belangrijk dat Parckfarm goed wordt begeleid, zodat het een meerjarige subsidie kan genieten.

*- Het incident is gesloten.*

[285]

#### **QUESTION ORALE DE M. BENOÎT CEREXHE**

**À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉE DU LOGEMENT, DE LA QUALITÉ DE VIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE,**

**concernant "le suivi donné à l'arrêt du tribunal de première instance daté du 19 juillet 2017 relatif au survol de la Région bruxelloise".**

[287]

**Mme la présidente.**- À la demande de l'auteur, la question orale est transformée en question écrite.

[289]

#### **QUESTION ORALE DE M. MOHAMED AZZOUZI**

**À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉE DU LOGEMENT, DE LA QUALITÉ DE VIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE,**

**concernant "la mise en place des programmes SolarClick et NRClick visant à réduire la facture énergétique des bâtiments publics".**

[291]

**Mme la présidente.**- À la demande de l'auteur, et avec l'accord de la ministre, la question orale est reportée à une prochaine réunion.

[293]

#### **INTERPELLATION DE MME VIVIANE TEITELBAUM**

**À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉE DU LOGEMENT, DE LA QUALITÉ DE VIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE,**

**concernant "l'adoption du Plan national énergie-climat".**

[295]

**Mme la présidente.**- À la demande de l'auteure, et avec l'accord de la ministre, l'interpellation est reportée à une prochaine réunion.